

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES** **DU MAIRE**

AT 2004\_0013

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

**En raison de travaux de raccordement électrique, 6 bis rue du Feix, par l'entreprise L'ECLAIR 63 - 20 rue Georges Besse 63100 CLERMONT-FERRAND, du 15 avril au 07 mai 2024 inclus.**

## **Article 1**

La chaussée sera rétrécie au droit du chantier, du 15 avril au 07 mai 2024.

## **Article 2**

Le stationnement sera interdit dans la partie concernée.

## **Article 3**

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place par l'entreprise.

## **Article 4**

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

## **Article 5**

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de ROMAGNAT.

Fait à Tallende, le 26 mars 2024

L'Adjoint délégué,

M. Patrick MARCHAT

